

# Finances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **5 (1876)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### III. Organes de la Société.

L'organisation de l'administration est demeurée, aussi en 1876, la même en principe. Elle a seulement été complétée en raison des besoins.

Un plan détaillé a été établi par la Direction pour l'enregistrement, l'arrangement et la conservation des pièces et documents qui font partie des *anciennes archives*. Ce plan forme la première grande section du plan général pour les archives et comprend la période des préliminaires jusqu'au 6 Décembre 1871, période qui se divise en deux sous-périodes: la première s'étendant jusqu'à la constitution de la « Réunion des Cantons et des Compagnies suisses de chemins de fer, promotrice d'une ligne par le Gothard »; la seconde depuis cette époque jusqu'à la constitution de la Société du chemin de fer du Gothard, le 6 Décembre 1871.

Dans l'intérêt d'une simplification de l'organisation et en vue d'une économie, on a décidé la suppression de la place d'Adjoint de l'Ingénieur en chef de l'exploitation et l'on a chargé le comptable du soin de la correspondance qui incombait jusque là au dit Adjoint.

L'état du personnel des organes de la Société et des fonctions supérieures de l'Administration centrale a subi, pendant l'exercice qui nous occupe, les modifications suivantes.

M. le colonel Stehlin de Bâle s'est vu obligé, par son âge avancé et les infirmités qui s'en sont suivies, de demander à être relevé de ses fonctions de Membre et de Vice-Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Gothard. La démission demandée lui a été accordée par le Conseil d'administration avec de vifs remerciements pour les services marquants qu'il a rendus, pendant une longue suite d'années et à des titres différents, à l'entreprise du Gothard, et il a été remplacé comme Membre du Conseil d'administration par M. Charles Stehlin, Conseiller des Etats, de Bâle, et comme Vice-Président par M. Karrer, Conseiller national, de Sumiswald. En outre, pour divers motifs personnels, M. le général Comte Menabrea, M. le Sénateur Bombrini, M. le Sénateur Belinzaghi et M. le Sénateur Mordini, ont désiré être relevés de leurs fonctions de Membres du Conseil d'administration, et M. Miquel, Délégué au Parlement, de Berlin, de ses fonctions de suppléant de M. le Conseiller intime von Hanse-mann dans le Conseil d'administration. Les places devenues ainsi vacantes n'ont pas été repourvues dans le courant de l'exercice qui nous occupe.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a, dans 3 séances, pris 27 décisions, et la Direction, dans 122 séances, en a pris 3355.

### IV. Finances.

De même que l'année dernière, nous croyons devoir exposer à l'Assemblée générale dans un mémoire spécial la situation financière de notre Société et les mesures nécessaires en raison de cette situation, et nous borner dans le présent rapport, vu sa nature, à mentionner simplement ce qui concerne l'exercice qui nous occupe.

Le *compte annuel du quatrième exercice de la Société du Gothard*, comprenant l'année 1875, avec bilan au 31 Décembre 1875, a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 Juin 1876.

Comme l'indique le *cinquième compte annuel* ci-annexé pour l'exercice de 1876, nous disposons pendant le dit exercice d'un solde de . . . . . fr. 25,977,854. 77 provenant du compte de l'année précédente, ainsi que des *recettes* ci-après:

1. Versement de subventions . . . . .	fr. 8,957,308. —	
2. Versements sur les actions . . . . .	» 658,908. —	
3. Autres recettes (indirectes) . . . . .	» 1,215,494. 82	
		» 10,831,710. 82
		<u>fr. 36,809,565. 59</u>

Le montant du *versement du capital-subvention pour la quatrième année de construction* de fr. 8,957,308, comprenant le remboursement des dépenses effectives pour travaux exécutés au grand tunnel, s'élevant à fr. 5,809,160, et la quatrième annuité du tiers de capital-subvention payable en 9 annuités, s'élevant à fr. 3,148,148, est de nouveau resté sensiblement au-dessous de celui qui avait été fixé par le programme pour la quatrième année de construction, attendu que l'entrepreneur du grand tunnel n'a pas réalisé le progrès admis comme base du programme.

Dans le dressement du compte des dépenses effectives pour travaux exécutés au grand tunnel pendant la quatrième année de construction, la Commission internationale qui, comme d'habitude, procéda à la vérification des travaux dans les premiers jours d'Octobre, admit de nouveau, pour la partie achevée du tunnel, avec ou sans revêtement, le montant ordinaire de fr. 3,800 par mètre courant, et pour les parties non encore achevées, le remboursement au taux payé à l'entrepreneur par la Compagnie d'après la Convention additionnelle du 21/25 Septembre 1875. D'un autre côté, contrairement à ce qui s'était pratiqué jusqu'ici, il a été porté en compte pour la maçonnerie, au lieu du prix moyen de fr. 400 par mètre courant fixé précédemment, un prix de fr. 1000 se composant de fr. 600 par mètre courant de voûte et de fr. 200 par mètre courant pour chacun des pieds-droits; par contre on a renoncé à multiplier comme précédemment par le coefficient 1,1875 les montants pour les parties inachevées du tunnel pour tenir compte à la Compagnie de ses frais d'administration.

Les Etats, Cantons et Compagnies subventionnants furent invités comme d'habitude par le Conseil fédéral à verser leurs quote-parts de subvention pour la quatrième année de construction, à la Caisse fédérale un mois après la vérification des travaux, c. à d. le 3 Novembre. Les Etats étrangers et une partie des subventionnaires suisses effectuèrent ponctuellement leur versement à la date fixée. Par contre, les Autorités de quelques Cantons crurent devoir, en considération de la situation actuelle de la Société du chemin de fer du Gothard, demander l'autorisation du Grand Conseil avant de payer la quote-part de subvention qui leur incombait, ce qui entraîna quelque retard et engagea le Conseil fédéral à placer d'après nos dispositions et provisoirement pour le compte de la Caisse fédérale les sommes qui avaient été versées en temps voulu. Toutefois les paiements de subventions finirent par être effectués par tous les subventionnants et le Conseil fédéral, après que nous lui eûmes soumis un budget relatif à l'emploi projeté de ces fonds jusqu'au 30 Juin 1877, nous les remit avec les intérêts 5% sur les versements tardifs de quelques Cantons. Le Conseil fédéral y mit pour condition vis-à-vis de la Compagnie que, comme le Conseil d'administration l'avait du reste déjà décidé, les coupons des actions ne seraient plus

payés en espèces, mais qu'ils seraient portés en déduction sur un quatrième versement appelé pour le 31 Décembre 1876, soit pour le 30 Juin 1877, que les fonds disponibles seraient employés conformément au budget présenté et qu'en tout cas les  $\frac{2}{3}$  des fonds provenant du versement des subventions seraient appliqués au paiement des travaux exécutés au grand tunnel.

En ce qui concerne le *programme des dépenses à prévoir pour les travaux du grand tunnel pendant la cinquième année de construction*, ce programme a été fixé de la manière suivante et communiqué par le Conseil fédéral aux Etats, Cantons et Compagnies subventionnants :

Désignation des travaux	Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1876			Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1877			Budget au 30 Septembre 1877	
	suitant programme	en réalité	Différence	suitant programme	A déduire $\frac{3}{4}$ de l'arriéré au 30 Septbre 1876	Avancement total	Prix convenu	Montant total
Galerie d'avancement	Mètres 6776	Mètres 6878,0	Mètres + 102,0	Mètres 9281	Mètres —	Mètres 9281	Fr. 800	Fr. 7,424,800
Battage au large . .	4453	4504,1	+ 51,1	7236	—	7236	1000	7,236,000
Cunette du strosse .	4374	3381,4	— 992,6	7179	744	6435	450	2,895,750
Strosse . . . . .	3057	2432,9	— 624,1	5802	468	5334	450	2,400,300
Voûte . . . . .	3549	2411,0	— 1138,0	6306	854	5452	600	3,271,200
Pieds-droits . . . .	2990	1905,0	— 1084,6	5786	813	4973	400	1,989,200
Aqueduc . . . . .	2528	2105,0	— 423,0	5330	317	5013 <small>en partie inachevé</small>	70	350,910
Galerie de direction .	145	145,0	—	145	—	145	1500	217,500
								25,785,660
Si de ce montant total des dépenses jusqu'au 30 Septembre 1877 inclusivement . . . . .								25,785,600
on défalque les subventions des quatre premières années de construction . . . . .								15,232,575
il reste comme budget pour la cinquième année de construction . . . . .								10,553,085
En y ajoutant la cinquième annuité de . . . . .								3,148,148
le versement de subvention pour la cinquième année de construction sera de . . . . .								13,701,233

Le Conseil fédéral y joignit la communication que, sur sa proposition, les Etats subventionnants s'étaient déclarés d'accord avec la fixation au 1<sup>er</sup> Septembre (au lieu du 1<sup>er</sup> Octobre) désirée par les Délégués pour la vérification annuelle des travaux du grand tunnel. Mais comme l'Italie réservait le terme actuel de paiement des subventions au commencement de Novembre et refusait d'accepter une nouvelle charge financière quelconque dérivant de ce changement d'époque de la vérification, le Conseil fédéral a proposé aux Etats d'effectuer le versement des quote-parts de subvention comme jusqu'ici d'après l'avancement des travaux à la fin de Septembre, en prenant pour Septembre la moyenne des onze mois précédents, soit en augmentant de  $\frac{1}{11}$  le résultat des onze mois. A ce montant de subvention ainsi calculé, s'ajouterait chaque fois le montant fixe de l'annuité.

Durant l'exercice qui nous occupe, il a été effectué encore quelques-uns des troisièmes versements du *capital-actions*. A la fin de l'année, le troisième versement était effectué sur 67,802 des 68,000 actions.

Comme dans la situation actuelle de la Société nous n'estimions pas pouvoir affaiblir l'avoir disponible en continuant le paiement effectif d'intérêts pendant la période de construction, — manière de voir sanctionnée ultérieurement par la décision susmentionnée du Conseil fédéral, — un quatrième versement de 20% sur le capital-actions de 34 millions de francs fut appelé pour le 31 Décembre 1876, dans ce sens que le coupon d'intérêts de fr. 9 échéant à la même époque pour les fr. 300 par action déjà versés serait déduit aux actionnaires du versement qu'ils avaient à effectuer et qu'il leur serait laissé facultatif d'opérer le reste de ce versement de 20% soit au 31 Décembre 1876, soit au 30 Juin 1877. Quoique les actionnaires eussent été informés par les caisses de paiement et par la presse qu'ils n'encouraient aucun risque à attendre, pour verser les fr. 91 restant après déduction du coupon de fin Décembre 1876, jusqu'au 30 Juin 1877, époque à laquelle on saura probablement mieux à quoi s'en tenir touchant la situation de la Société du chemin de fer du Gothard, le quatrième versement n'en a pas moins été opéré déjà le 31 Décembre pour 488 actions. Le montant correspondant se trouve compris, avec les paiements arriérés du troisième versement et avec le montant du coupon de fr. 9 considéré comme à-compte sur le quatrième versement, dans la somme de fr. 658,908 portée en recette.

Il ne figure dans les recettes aucun versement sur le *capital-obligations*, attendu que l'époque à laquelle doit être prise la IV<sup>e</sup> série d'obligations de fr. 20,000,000 rentre dans l'année 1877.

Les « autres recettes (indirectes) » nous donnent lieu à trois remarques. Le produit net des papiers, effets et comptes d'intérêts s'élevait à fr. 1,157,922. 20 soit au 5,154 % du capital de fr. 22,464,318 que nous avons eu en moyenne à notre disposition. Aucune somme ne figure dans le compte comme « excédant des recettes de l'exploitation sur les dépenses de l'exploitation », attendu que ces dernières ont dépassé de fr. 33,357. 92 les recettes. Cet excédant des dépenses a été déduit des recettes indirectes dans le compte général. Par contre, la rubrique « fermages et loyers » présente une recette beaucoup plus élevée que dans les années précédentes, vu que conformément avec la manière de voir exposée dans la lettre du 22 Janvier 1877 au Conseil fédéral relative au coût de la construction des lignes tessinoises de plaine, nous avons porté sous cette rubrique du compte général et non dans le compte de l'exploitation, le montant du loyer (pour le moment fr. 15,000 pour trois mois) qui nous est payé par la Société des chemins de fer de la Haute-Italie pour l'usage commun de la gare internationale de Chiasso.

Sur la somme dont nous disposions et qui, y compris le solde provenant de l'exercice précédent, s'élevait à . . . . . fr. 36,809,565. 59  
il a été dépensé en 1876 :

1. pour restitutions . . . . .	fr.	—	—
2. pour perception du capital de construction (ports, pertes au change, courtages, etc.) . . . . .	»	391.	70
3. pour l'Administration centrale . . . . .	»	218,552.	26
4. pour le service des intérêts du capital versé . . . . .	»	3,632,623.	60
5. pour la construction proprement dite (y compris la Direction technique) . . . . .	»	11,972,776.	12
		<hr/>	
		» 15,824,343. 68	

Il restait donc au 31 Décembre 1876 . . . . . fr. 20,985,221. 91

Dans les dépenses de construction qui, déduction faite de fr. 1,564,968. 07 pour la Direction technique, s'élèvent encore à fr. 10,407,808. 05, il y a

pour le grand tunnel	, . . . . .	fr. 6,985,318. 05
» les lignes tessinoises de plaine	. . . . .	» 2,450,894. 99
» les autres lignes	. . . . .	» 971,595. 01

Les dépenses pour la Direction technique ont été réduites de fr. 335,031. 64 comparativement à 1875. Nous n'avons pas manqué d'insister à maintes reprises sur une réduction encore plus considérable.

Les fonds disponibles à la fin de l'année étaient *placés* comme suit :

Papiers (dont 10 millions de francs sont déposés comme cautionnement entre les mains du Conseil fédéral)	. . . . .	fr. 10,601,482. 11
Effets	. . . . .	» 4,050,033. 74
Débiteurs divers	. . . . .	» 6,928,593. 63
Caisse	. . . . .	» 73,805. 78
		<hr/>
		fr. 21,653,915. 26
A déduire: Crédoiteurs divers	. . . . .	» 668,693. 35
		<hr/>
		fr. 20,985,221. 91

Dans le bilan au 31 Décembre 1876, les papiers ont été évalués à prix coûtant d'après l'usage qui a prévalu jusqu'ici et les motifs exposés dans notre premier rapport. Leur évaluation d'après leurs cours au 31 Décembre 1876 donnerait une moins-value de fr. 156,282. 61 qui provient surtout de la baisse qu'ont éprouvée les obligations de chemins de fer suisses achetées il y a plusieurs années. Les valeurs américaines que la Société a entre les mains sont actuellement *au-dessus* de leur prix d'achat. Sur la somme totale de fr. 10,601,482. 11, il y a en :

obligations suisses	. . . . .	fr. 2,792,873. 85
obligations allemandes	. . . . .	» 1,103,255. —
bonds américains (bonds de l'Etat, bonds de chemins de fer et obligations de l'Equitable Trust Comp.)	. . . . .	» 6,705,353. 26

Nous mentionnerons enfin l'état des *cautionnements* déposés entre les mains de notre Compagnie, tel qu'il était au 31 Décembre 1876.

Le cautionnement fourni par l'entrepreneur du grand tunnel représentait à cette époque, en taxant au cours du jour les papiers dont il se compose, une somme de	. . . . .	fr. 8,227,532. —
Les cautionnements fournis par d'autres entrepreneurs et par des fournisseurs, s'élevaient à	. . . . .	» 874,030. —
Les cautionnements déposés par les fonctionnaires et les employés de l'Administration centrale et du service de l'exploitation, s'élevaient à	. . . . .	» 888,500. —
Le cautionnement déposé par les membres du Consortium pour la prise de la IV <sup>e</sup> série d'obligations s'élève au 20% du montant de cette IV <sup>e</sup> série de 20 millions de francs, soit à	. . . . .	» 4,000,000. —
		<hr/>
		Total fr. 13,990,062. —
Dont: en cautionnements proprement dits	. . . . .	fr. 12,876,852. —
en actes de cautionnement	. . . . .	» 1,113,210. —